

L'ACADÉMIE DES ARTS ET TECHNIQUES DU CINÉMA ADOpte DEUX NOUVEAUX CÉSAR

L'Assemblée Générale de l'Association pour la Promotion du Cinéma (APC), qui régit l'Académie des César, s'est réunie ce mardi 21 septembre 2021 afin de procéder à l'actualisation du Règlement de l'Académie pour les César 2022.

À cette occasion, il a été voté la création de deux nouveaux César :

- **le César des Meilleurs Effets Visuels**, qui viendra saluer l'excellence de la créativité française à travers le travail des superviseurs des Effets Visuels d'un film ;
- **le César du Meilleur Film de Court Métrage Documentaire**, qui révélera les cinéastes émergents du documentaire. Un Comité dédié sera prochainement composé, conjointement par les branches Documentaire et Court Métrage de l'APC, afin de sélectionner d'ici le mois de novembre, les 12 films de courts métrages documentaires pour les César 2022.

Ces deux César seront remis à l'occasion de la Cérémonie des César 2022, au mois de février prochain.

Par ailleurs, dans un souci d'ouverture, les critères d'adhésion à l'Académie ont été assouplis à titre transitoire pour les années 2021 et 2022. Cet assouplissement devrait permettre d'ouvrir l'Académie à plus de diversité et de jeunesse, notamment auprès des femmes, afin de tendre vers l'objectif de parité des membres de l'Académie que l'Association s'est fixée. Les candidatures pour devenir membres et voter pour les César 2022 sont à envoyer au secrétariat de l'Académie avant le 15 octobre 2021.

- [lire les critères assouplis pour devenir membre de l'Académie des César](#)

Le Règlement de l'Académie pour les César 2022 sera mis en ligne sur le site de l'Académie dans les prochains jours : academie-cinema.org.

CONTACT PRESSE

Académie des Arts et Techniques du Cinéma

Vincent Chapalain

Tél. 01 53 64 51 85

presse@academie-cinema.org